ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

DG/144-2023

Dénomination du Parc Urbain des Quatre-Saisons

Vu l'article 9 du Code Civil,
Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

ENTENDU que suite au décès de Monsieur Georges VIGNES, le Conseil Municipal d'Onet-le-Château, dans sa séance du 13 décembre 1999 et à l'unanimité, avait donné son nom au stade d'honneur municipal, lui témoignant ainsi sa reconnaissance pour son poste de maire adjoint occupé pendant cinq mandats.

ENTENDU que dans le cadre de l'ambitieux projet de rénovation urbaine du quartier des Quatre-Saisons, la municipalité a pris la décision de délocaliser ce stade d'honneur sur le site de la Roque afin de libérer un espace permettant d'implanter de nouveaux équipements publics et un vaste parc urbain de 1,7 ha.

ENTENDU que cet espace vert central regroupe une centaine d'arbres de vingt espèces différentes, plantés et entretenus par les services municipaux.

ENTENDU qu'ouvert sur la ville, accueillant deux aires de jeux modernes pour les enfants ainsi qu'un parcours de santé avec des modules de sport pour tous et en accès libre à la population, il a permis de recréer du lien social et retisser des liens fonctionnels dans le quartier des Quatre-Saisons.

CONSIDERANT qu'il convient désormais de procéder au nommage dudit parc.

ENTENDU que la dénomination d'un équipement public (rues, places, bâtiments etc.) relève de la compétence du Conseil Municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *règle par ses délibérations les affaires de la commune* ».

ENTENDU que cette dénomination doit être conforme à l'intérêt public local et ne doit ni provoquer des troubles à l'ordre public, ni heurter la sensibilité des personnes ou l'image de la ville.

ENTENDU que le droit d'agir pour le respect de la vie privée dans les conditions prévues à l'article 9 du Code Civil « *s'éteint au décès de la personne concernée, seule titulaire de ce droit* ».

ENTENDU que l'utilisation par une commune du nom d'une personne décédée pour dénommer un lieu ou équipement public n'est donc pas subordonnée au consentement des ayants droits.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire, comme il s'y était engagé suite à la délocalisation du stade, a toutefois souhaité recueillir l'avis de la fille de Monsieur Georges VIGNES lui proposant de donner au Parc Urbain le nom de son papa.

CONSIDERANT que cette dernière qui lui a répondu favorablement.

CONSIDERANT ainsi, qu'il est proposé de dénommer le parc urbain situé aux Quatre-Saisons « Parc Georges VIGNES ».

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide de dénommer « Parc Georges VIGNES » le parc urbain situé aux Quatre-Saisons,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute procédure et démarche relatives à l'objet de la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023